



6) **Absences et responsabilités :**

En cas d'absence du participant à un ou plusieurs cours, les cours ne seront pas remplacés, ni remboursés.

L'ADEM n'est pas responsable des participants en dehors des cours y compris dans l'enceinte de l'établissement.

Les horaires doivent être rigoureusement respectés.

7) **Situations d'urgence :**

En cas d'accident ou plus largement de difficulté médicale dans les lieux des cours, ou lors de l'entrée ou de la sortie de ces lieux, le responsable de l'activité de l'A.D.E.M. est autorisé à faire transporter le participant par les pompiers ou tout autre moyen adéquat dans l'hôpital qui aura paru adapté. Une fois que le participant est parti vers l'hôpital, celui-ci n'est plus sous la responsabilité de l'A.D.E.M..

Si le participant est mineur, il appartient aux parents ou ayant-droits de prendre en charge leur enfant à la sortie de l'établissement hospitalier.

Il appartient à ceux-ci de prouver leur lien avec l'enfant auprès des autorités hospitalières.

En l'absence d'un professeur pour maladie, l'A.D.E.M. assure le remplacement de ce dernier ou remplace la séance.

8) **A des fins pédagogiques** ou présentation des activités de l'ADEM, des photos ou films des élèves peuvent être pris.

Le présent règlement est disponible à l'ADEM et également sur le site internet de l'association dans l'espace adhérent. Il est remis à chaque personne qui en fera la demande ainsi que la carte d'adhérent. Les parents et les participants inscrits à l'A.D.E.M. reconnaissent en avoir pris connaissance.

## REGLEMENT INTERIEUR ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE L'A.D.E.M.

L'A.D.E.M. est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui se propose de favoriser le rayonnement et la démocratisation de l'éveil musical afin de sensibiliser les enfants, le plus tôt possible dans leur vie à la musique et à l'expression corporelle.

**L'inscription à l'A.D.E.M. est une démarche volontaire qui implique l'acceptation et le respect du présent règlement.**

1) **Modalités d'accès :**

Les inscriptions sont reçues au début de l'année scolaire et tout au long de l'année en fonction de l'activité et du nombre des places disponibles.

Dans le cadre des ateliers d'éveil musical, les enfants de moins de 6 ans doivent venir et repartir accompagnés d'un adulte ou ayant droit.

Les parents autorisent leurs enfants d'âge scolaire à quitter seuls l'établissement après les cours. L'A.D.E.M. se dégage de toute responsabilité.

Tout problème de santé en liaison avec l'activité pratiquée devra être signalé au moment de l'inscription.

Tous les participants (et pour les mineurs leurs représentants légaux) doivent s'assurer que la pratique artistique envisagée ne comporte aucune contre indication médicale.

2) **Modalité tarifaire :**

Le montant des cotisations est fixé chaque année par le Conseil d'Administration de l'association et doit être acquitté lors de l'inscription.

**L'adhésion à l'association est obligatoire pour participer aux activités.**

Association pour le Développement de l'Éveil Musical – A.D.E.M.

4 rue Lucie 94350 Villiers-sur-Marne

Tél. : 01.49.30.94.67

E-mail : [association.adem@wanadoo.fr](mailto:association.adem@wanadoo.fr) - Site ADEM : <http://assadem.free.fr>

### 3) Modalité de paiement :

L'inscription aux activités et l'adhésion sont définitives lorsque la participation financière est acquittée sauf cas de force majeure (chômage, décès, déménagement, maladie supérieur à 1 mois de cours).

La cotisation est définitivement acquise à l'inscription aux cours de piano, de synthé, de guitare d'accompagnement ou classique, de danse modern'jazz et de batterie.

**Tout abandon ou annulation doit être notifié par écrit. Le remboursement partiel sera effectué au prorata des cours restants. Une indemnité de 10% de la cotisation correspondant aux frais administratifs restera acquise pour l'Adem.**

Des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande auprès du secrétariat de l'A.D.E.M.. Après deux cours d'essai pour les ateliers d'éveil musical, la participation financière annuelle est due.

**Dans tous les cas, l'adhésion à l'association est définitivement acquise.**

### 4) Assurance :

Les parents et les participants majeurs doivent souscrire une assurance péri-scolaire couvrant les dommages pour l'enfant et la responsabilité civile. Aucune assurance ne sera prise en sus par l'ADEM.

L'ADEM n'est pas responsable des vols et dommages sur les effets personnels des participants (instruments, vêtements, sacs, moyens de locomotion, etc...).

Les parents s'engagent à rembourser les frais résultant des dommages causés par leurs enfants mineurs. Le participant majeur s'engage à rembourser les frais résultant des dommages causés par lui.

### 5) Organisation pédagogique :

#### Pour les ateliers d'éveil musical :

Ces ateliers ont pour objectif de développer l'écoute, le rythme et la curiosité musicale au travers de jeux musicaux individuels et collectifs. C'est un éveil au monde sonore, une sensibilisation artistique et une source d'épanouissement corporel.

**Les séances ont lieu une fois par semaine - le samedi matin - pendant 45 minutes par groupe de 10 enfants (sauf pendant les vacances scolaires) soit 30 séances au total réparties sur l'année scolaire (de septembre à juin).**

*\* Dans le cadre des ateliers d'éveil musical, les enfants de moins de 6 ans doivent venir et repartir accompagnés d'un adulte ou ayant droit.*

Pour assurer la sécurité et le bon déroulement des séances, la présence d'un accompagnateur ou ayant droit par séance est obligatoire selon un calendrier préalablement établi.

#### Pour l'Académie Piano :

L'Académie de Piano a pour objectif l'enseignement du piano, aux adultes et adolescents à partir de 16 ans qui souhaitent soit débiter l'apprentissage de l'instrument, soit approfondir ou parfaire leurs connaissances pianistiques.

#### Pour la Boîte à Synthé :

La Boîte à Synthé a pour objectif de faire découvrir le synthétiseur, développer les connaissances musicales ou approfondir la technique « synthé » aux adultes et adolescents à partir de 8 ans.

#### Pour l'Atelier Guitare Classique:

L'Atelier de Guitare Classique a pour objectif l'enseignement de la guitare aux adultes et adolescents à partir de 16 ans qui souhaitent soit débiter l'apprentissage de l'instrument, soit approfondir ou parfaire leurs connaissances « guitaristiques ».

#### Pour ces 3 ateliers :

- **30 cours individuels annuels de trente minutes (10 cours par trimestre) hors vacances scolaires pour les 3 ateliers pré-cités. Les horaires et jours seront décidés en accord avec le professeur de piano, synthé ou guitare.**

#### Pour l'Atelier Guitare d'accompagnement:

L'Atelier Guitare d'Accompagnement destiné aux adultes et adolescents à partir de 16 ans permet d'aborder la technique instrumentale et le déchiffrage (grilles, tablatures, rythmes, notes) à travers la mise en place de morceaux.

- 30 cours annuels d'une heure, semi-individuels (3 élèves par groupe) (10 cours par trimestre) hors vacances scolaires.  
Les horaires et jours seront décidés en accord avec le professeur.

#### Pour l'Atelier Danse Modern'Jazz :

##### Niveau intermédiaire :

Renforcement de la technique Jazz, développement de l'endurance, travail de coordination, souplesse, rapport musical, accent porté sur l'interprétation.

- 30 cours annuels de 2 heures (12 places maximum par groupe) soit 10 cours par trimestre, hors vacances scolaires, le mardi soir.

\* **Certificat médical obligatoire.**

**\* Pour tous les ateliers, les participants s'engagent à fournir un travail personnel régulier.**